

**Arrêté n° DT-21-0718  
PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)  
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)  
LOIRE EN RHÔNE-ALPES**

**La préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34 ;  
**VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Catherine SÉGUIN, préfète de la Loire ;  
**VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2006/0609 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes et notamment son article 2 qui précise que le Préfet de la Loire est chargé de suivre, pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes ;  
**VU** l'arrêté préfectoral DT13-320 du 22 avril 2013, portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes ;  
**VU** l'arrêté inter-préfectoral DT-14-720 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes  
**VU** les consultations faites auprès des organismes susceptibles de participer à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes ;

Considérant que le mandat des membres désignés par l'arrêté sus-visé est arrivé à son terme ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes, est constituée ainsi qu'il suit :

🕒 **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics :**

<b>ORGANISME</b>	<b>REPRESENTE PAR</b>
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Conseil Départemental de la Loire	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e) en charge de l'agriculture
	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e) en charge de l'eau et de l'environnement
Conseil Départemental du Rhône	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Conseil Départemental de la Haute-Loire	Madame la Présidente ou son(a) représentant(e)
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Associations des Maires de Rhône (AMF 69)	Monsieur le maire de la commune de Saint-Martin-en-Haut, ou son(a) représentant(e)
Associations des Maires de la Loire (AMF 42)	Madame la première adjointe au maire de la commune de PERREUX, ou son(a) représentant(e)
	Monsieur le maire de la commune de Montbrison, ou son(a) représentant(e)
Associations des Maires de la Haute-Loire (AMF 43)	Monsieur le maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE, ou son(a) représentant(e)
Associations des Maires du Puy-de-Dôme (AMF 63)	Monsieur le maire de la commune de SAINT-CLEMENT-DE-VALORGUE, ou son(a) représentant(e)
Parc Naturel Régional du Pilat	Le Président ou son(a) représentant(e)
Parc Naturel Régional Livradois Forez	Le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat intercommunal AEP La Bombarde	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat intercommunal SIPROFORS	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat Intercommunal Val d'Anzieux Plancieux (SIVAP)	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Roannais Agglomération	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Roannaise de l'Eau	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Loire Forez Agglomération	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)

Loire Forez Agglomération	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e) en charge des milieux aquatiques
Saint-Etienne Métropole (SEM)	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Saint-Etienne Métropole (SEM)	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e) en charge des milieux aquatiques
Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Loire-Lignon	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coisè	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loire Toranche	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat Mixte et d'irrigation de Mise en valeur du Forez	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Établissement Public Loire	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Loire	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Jeune Loire	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat Mixte d'Aménagement des gorges de la Loire	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Communes riveraines de Villerest	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Communauté de communes du Pays d'Urfé	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Communauté de communes de Forez-Est	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Communauté de communes des Monts du Pilat	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Communauté de communes des Monts du Lyonnais	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)
Communauté de communes Loire Semène	Monsieur le Président ou son(a) représentant(e)

⊙ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
Chambre d'Agriculture de la Loire	Le Président ou son(a) représentant(e)
Chambre d'Agriculture du Rhône	Le Président ou son(a) représentant(e)
Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire	Le Président ou son(a) représentant(e)
Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB)	Le Président ou son(a) représentant(e)
Fédération départementale de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Le Président ou son(a) représentant(e)
Fédération départementale du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Le Président ou son(a) représentant(e)
Fédération départementale de la Haute-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Le Président ou son(a) représentant(e)
Fédération départementale des chasseurs de la Loire	Le Président ou son(a) représentant(e)
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	Le Président ou son(a) représentant(e)
Chambre des métiers et de l'artisanat de la Loire	Le Président ou son(a) représentant(e)
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	Le Président ou son(a) représentant(e)
Association d'industriels pour la Protection de l'environnement (ALSAPE)	Le Président ou son(a) représentant(e)
Électricité de France	Le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Loire et syndicat de la plaine du Forez contre les crues de la Loire	Le Président ou son(a) représentant(e)
Association de sauvegarde des Moulins	Le Président ou son(a) représentant(e)
Syndicat des propriétaires d'étangs du Forez	Le Président ou son(a) représentant(e)
France Nature Environnement 42	Le Président ou son(a) représentant(e)
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques	Le Président ou son(a) représentant(e)
Comité Départemental de la Loire de Canoë Kayak	Le Président ou son(a) représentant(e)

⊙ Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
Préfecture Coordination du bassin Loire Bretagne	Madame la Préfète ou son(a) représentant(e)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Monsieur le Délégué ou son(a) représentant(e)
Préfecture de la Loire	Madame la Préfète ou son(a) représentant(e)
Préfecture du Rhône	Monsieur le Préfet ou son(a) représentant(e)
Préfecture de la Haute Loire	Monsieur le Préfet ou son(a) représentant(e)
Préfecture du Puy-de-Dôme	Monsieur le Préfet ou son(a) représentant(e)
Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) de la Loire	Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes ou son(a) représentant(e)
	Madame la Directrice Départementale des Territoires ou son(a) représentant(e)
	Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Population ou son(a) représentant(e)
	Monsieur le Chef de l'Unité Inter-Départementale Loire Haute-Loire de la DREAL ou son(a) représentant(e)
	Monsieur le Délégué Départemental de l'Agence Régional de Santé ou son(a) représentant(e)
Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Rhône	Monsieur le Coordonnateur ou son(a) représentant(e)
Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) Haute-Loire	Monsieur le Coordonnateur ou son(a) représentant(e)
Office Français de la Biodiversité	Monsieur le Délégué Régional ou son(a) représentant(e)
Office National des Forêts	Monsieur le Responsable de l'Unité territoriale ou son(a) représentant(e)
MétéoFrance	Monsieur le Directeur Régional ou son(a) représentant(e)

**Article 2 :** La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Leur mandat prend fin s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

**Article 3 :** La commission élabore un règlement intérieur qui fixe notamment les conditions dans lesquelles le président soumet à son approbation l'état d'avancement du projet de schéma.

Elle constitue ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires.

Elle établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin compétent.

**Article 4 :** Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il conduit la procédure d'élaboration ou de révision du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux par la commission locale de l'eau. Il fixe les dates et les ordres du jour des séances de la commission qui sont envoyés quinze jours avant la réunion.

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral DT13-320 du 22 avril 2013, portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes est abrogé.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site [www.gesteau-eaufrance.fr](http://www.gesteau-eaufrance.fr). Il sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Loire, du Puy de Dôme, du Rhône et de la Haute-Loire. Cette publication mentionnera le site Internet où la liste des membres pourra être consultée.

**Article 8 :** Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Lyon (y compris via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour où est réalisée la publicité à l'article 7. Le délai court à compter du premier jour de la dernière formalité accomplie. La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné à l'alinéa précédent.

**Article 9 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une copie du présent arrêté sera communiquée aux préfectures du Puy de Dôme, du Rhône et de la Haute-Loire.

Saint-Étienne, le **- 8 DEC. 2021**

La préfète,

  
Catherine SEGUIN